

Pour la suite du monde

DÉCLARATION POUR LE 40^E ANNIVERSAIRE DE LA LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

En 1970, le Québec adoptait sa Loi sur l'assurance maladie, un outil moderne à portée universelle qui allait permettre de dispenser les soins et les services de santé selon les besoins et non la capacité de payer.

Cette avancée fondamentale plaçait le principe de solidarité sociale au cœur même de notre système de santé, où désormais les risques liés à la maladie, jusque-là assumés par les personnes, allaient dorénavant être pris en charge par l'ensemble de la collectivité. « Véritable régime d'assurance sociale », selon une expression provenant du Conseil des ministres, cette victoire pour l'équité, la justice sociale, l'accessibilité et l'universalité s'insérait dans un projet ambitieux visant cette amélioration constante de la couverture publique des soins qui a contribué à nous hisser au rang des populations les plus en santé du globe.

Mais certains soins, pourtant essentiels, allaient ensuite être retirés de cette couverture universelle, contribuant à recréer ces inégalités que la loi initiale avait voulu combattre. L'exemple le plus significatif est la désassurance des examens radiologiques (échographie, imagerie par résonance magnétique et tomographie) quand ils sont réalisés à l'extérieur de l'hôpital, creusant une brèche dans la couverture publique, engendrant des problèmes de cohésion dans la continuité des soins et ouvrant la porte aux assurances privées. Puis, dans un Québec pourtant en pleine croissance, la limitation des dépenses publiques devint une obsession aux conséquences douloureuses : fermeture d'hôpitaux, virage ambulatoire sans ajout de ressources, plafonnement des actes effectués dans les hôpitaux, mise à la retraite de médecins, d'infirmières et d'autres personnels aujourd'hui en pénurie, diminution des services et frais accessoires, ouvrant chaque fois la porte aux fournisseurs privés de soins.

Les pouvoirs publics ont continué à favoriser, par divers changements législatifs, les règles du marché. En proposant d'accroître la prestation des soins par des centres médicaux spécialisés à investisseurs privés, pourtant reconnus moins efficaces que leurs équivalents publics, ils ont précarisé du coup certaines équipes médicales spécialisées, alors que les organismes de contrôle et de régulation, dont la Régie de l'assurance maladie du Québec, n'assumaient pas pleinement leur rôle de gardiens de la Loi sur l'assurance maladie.

Enfin, depuis le jugement Chaoulli et la réponse gouvernementale disproportionnée, l'assurance privée duplicative pouvait désormais couvrir certains gestes médicaux, alors que son interdiction avait été essentielle pour concentrer la vaste majorité des ressources de notre système de santé dans le régime public et donc au service de l'ensemble de la population. On a ensuite observé une augmentation notable du nombre de médecins non participants au régime, des contrats de sous-traitance, des partenariats public-privé (PPP) et du recours aux agences privées d'infirmières et d'autres personnels en soins. ▶

Nous réaffirmons donc la nécessité absolue et la supériorité d'un système public universel de soins et de services de santé, offert à l'ensemble de la population et financé par l'État, en adressant aux pouvoirs publics les revendications qui suivent :

1) Que le gouvernement du Québec :

- 🍏 assure la consolidation et le développement du système de santé public en garantissant une offre de soins et de services adéquate, gratuite et universelle ;
- 🍏 s'engage à couvrir l'ensemble des services de santé et des services sociaux nécessaires à la population, sans exclure arbitrairement certains actes médicaux requis, notamment l'échographie, la tomodensitométrie et l'imagerie par résonance magnétique ;
- 🍏 alloue les ressources nécessaires aux établissements pour leur permettre d'accomplir pleinement leur mission de fournir les services assurés de façon adéquate sans recours à la sous-traitance ;
- 🍏 réintroduise les mécanismes de participation des usagers, de la communauté, des médecins et du personnel dans les établissements et les associe à toutes les décisions concernant l'organisation des services ;
- 🍏 assure le financement du système de santé par un impôt progressif, sans recours à un ticket modérateur ou à une taxe santé régressive ;
- 🍏 cesse de favoriser la création des centres médicaux spécialisés (CMS) à investisseurs privés, les partenariats public-privé ainsi que le développement d'agences privées de main-d'œuvre.

2) Que la Régie de l'assurance maladie du Québec :

- 🍏 assume pleinement son rôle de gardienne de la Loi sur l'assurance maladie ;
- 🍏 sanctionne toutes les pratiques qui s'attaquent aux valeurs qui sous-tendent notre système de santé public et à la gratuité des services assurés.

Quarante ans après l'adoption d'une des lois les plus progressistes de l'histoire du Québec, nous arrivons à un tournant qui oblige la réflexion et pousse à l'action. Souhaitons-nous consolider notre réseau de soins en comblant les brèches ou l'affaiblir davantage au profit de l'investissement privé ? Voulons-nous corriger ses problèmes en révisant certaines approches ou jeter le bébé avec l'eau du bain en offrant un espace croissant au marché ? Allons-nous finalement accepter que l'assurance maladie universelle n'ait été qu'une parenthèse de quelques décennies ou travailler d'arrache-pied à lui donner un second souffle ?

À l'occasion de ce 40^e anniversaire de l'assurance maladie, il faut réitérer notre attachement profond au régime de santé public, agir efficacement pour l'améliorer et continuer à dénoncer toute situation qui compromet l'accessibilité, comme les pratiques de surfacturation, les frais accessoires et les délais d'attente déraisonnables.

Aujourd'hui, comme en 1970, il s'agit de retrouver nos manches et de poursuivre le travail le plus important, celui d'assurer à l'ensemble de la population un accès universel aux soins et aux services de santé en favorisant des solutions intégrées, publiques, efficaces et novatrices. C'est le vaste défi que nous souhaitons nous donner pour les prochaines décennies. Pour nous, pour nos enfants. Pour la suite du monde.

À la santé du régime !

Signature : _____